

Concernant les **inscriptions sur les listes électorales** pour les **élections législatives**, la date limite d'inscription, pour les électeurs, est fixée au « sixième vendredi précédant le scrutin ».

Attention, cette échéance va arriver rapidement, puisqu'elle correspond au

vendredi 6 mai

!

Cette date limite du 6 mai ne concerne que les inscriptions par courrier ou en mairie.

Les inscriptions en ligne, elles, ne peuvent se faire que jusqu'au mercredi 4 mai inclus.